



Statut de lot en copropriete suite a vente d'une societe

Par **samolo67**, le **10/10/2018** à **19:27**

Bonjour,rnrnAu sein de notre copropriété, des biens sont possédés par une société. Si la société doit être vendu et/ou stopper ses activités que deviennent ses biens ?
rnrnCordialement

Par **morobar**, le **11/10/2018** à **09:42**

Bonjour,rnIl existe toujours un liquidateur, soit nommé par le tribunal de commerce en cas de procédure collective, soit par la société en cas de liquidation amiable (non judiciaire).rnOn ne vend pas une société, on vend son capital sans toucher au patrimoine.rnSoyez rassuré (ou déçu) les biens en question ne resteront jamais sans propriétaire.